SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER BELGES

Direction du Matériel
Bureau 23-32/4
Section 11
tél.: 3385

Bruxelles, le

AVIS N° 21 M

Distribution prévue par le livret 2.3.3.

Numérotation du Matériel à Marchandises

L'avis 22 M du 25 juin 1965 est abrogé et remplacé par l'avis n° 21 M du 15 octobre 1976.

La brochure « Numérotation U I C des Véhicules à Marchandises », de juin 1965 est abrogée également et remplacée par la brochure du 15 octobre 1976 ci-jointe.

L'Ingénieur en Chef,
MALENGREAU.

62489 - Van Buggenhoudt, s. a., Bruxelles - 271831-7/76 (1450).